

# EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR PREFECTURE

016-211601208-20201125-D202087-DE  
Reçu le 26/11/2020

**délibération :**  
**D\_2020\_8\_7**

L'an deux mille vingt, le mercredi 25 novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à DIRAC, sous la présidence de Madame TERRADE Anne Marie, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 19

Date de convocation du : 17 Novembre 2020

Présents : 17

**Présents :** Madame BLAINEAU Chantal, Monsieur BOSSARD Jean Paul , Madame DESCLAUX Cécile, Monsieur GAUTIER Laurent, Monsieur GRENIER Patrick, Monsieur SARRAT Rémi, Madame TERRADE Anne Marie, Monsieur MORA Vincent, Madame SCHWARTZWEBER Christine, Madame ROULAUD Amandine, Monsieur GOUYGOU Dominique, Madame DUBOIS-DUMÉE Isabelle, Madame MONTEGU Bénédicte, Monsieur MOREAU Yannick, Madame LANOË-MALIVERT Véronique, Monsieur DOUET Anthony, Madame CORBIN Manitraritiana

Votants : 19

**Objet : Ancien cimetière  
communal : Tarif, Dimensions  
et Durée des Concessions**

**Pouvoirs :**

Monsieur TRANCHET Jean-Pierre a donné pouvoir à Madame MONTEGU Bénédicte  
Madame PRUDHOMME Cécile a donné pouvoir à Madame TERRADE Anne Marie

**Absent(s) :** Monsieur TRANCHET Jean-Pierre

**Excusé(s) :** Madame PRUDHOMME Cécile

**Secrétaire de Séance :** Monsieur Rémi SARRAT

Vu l'article L 2223-13 du CGCT relatif aux concessions dans les cimetières,

Vu l'article L2223-14 du CGCT relatif aux types de concession,

Vu l'article L2223-15 du CGCT relatif à la tarification des concessions,

Madame le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de réviser les durées et les tarifs appliqués aux concessions funéraires dans l'ancien cimetière. Il rappelle que la dernière révision remonte au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer les durées et tarifs suivants :

Type de concession Dans l'ancien cimetière	Tarif pour 30 ans 28 € le m <sup>2</sup>	Tarif pour 50 ans 48 € le m <sup>2</sup>
Concession simple 1.50 x 3.00 m	<b>126.00 €</b> + 25 € de droit d'enregistrement	<b>216.00 €</b> + 25 € de droit d'enregistrement
Concession double 2.50 x 3.00 m	<b>210.00 €</b> + 25 € de droit d'enregistrement	<b>360.00 €</b> + 25 € de droit d'enregistrement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

**APPROUVE** pour l'ancien cimetière les tarifs des concessions énoncés ci-dessus,  
**DECIDE** de les mettre en application à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire  
Anne-Marie TERRADE

Emis le 25/11/2020, transmis en préfecture et rendu exécutoire  
le 26/11/2020

